

# Rapport d'activité

2002



**BANQUE**  
**ALTERNATIVE**  
Investir autrement.



# Table des matières



Discussion sur le thème du bénéfice	3
Exercice 2002: rétrospective	11
Explications relatives à la marche des affaires	13
Comptes annuels 2002	15
Rapport du conseil d'éthique	40
Rapport de l'organe de révision	41
Membres des organes et personnel	42
Rétrospective de la fondation et des premiers exercices de la Banque alternative BAS	46



## Nous devons oser la croissance



Photos Susi Lindig

Une discussion sur le thème du bénéfice et ses potentielles conséquences éthiques a réuni Ulrich Thielemann, vice-directeur de l'Institut d'éthique économique de l'Université de St-Gall, Margrit Bühler, directrice du Centre alternatif de séminaires et de congrès du Herzberg (AG) et coordinatrice du conseil d'éthique de la BAS, ainsi que Claudia Nielsen, économiste indépendante et présidente du conseil d'administration de la BAS. Cette année, celui-ci doit répondre devant les actionnaires d'un bénéfice de 577 000 francs.

**BAS Le conseil d'administration de la BAS a décidé d'aborder le thème du bénéfice dans la partie introductive du rapport d'activité 2002. Claudia Nielsen, pouvez-vous nous dire pourquoi?**

CLAUDIA NIELSEN Le bénéfice est un sujet passionnant, surtout pour une entreprise telle que la BAS. Dès que l'adjectif « alternatif » apparaît dans une raison sociale, certaines personnes pensent qu'il est déplacé que l'entreprise en question réalise un bénéfice. L'opinion selon laquelle les entreprises de ce type ne doivent pas faire de bénéfice et qu'elles n'en font pas, porte un peu à sourire. Il nous semble donc important, sur ce fond de controverse, de mettre les faits à plat et de balayer les préjugés.

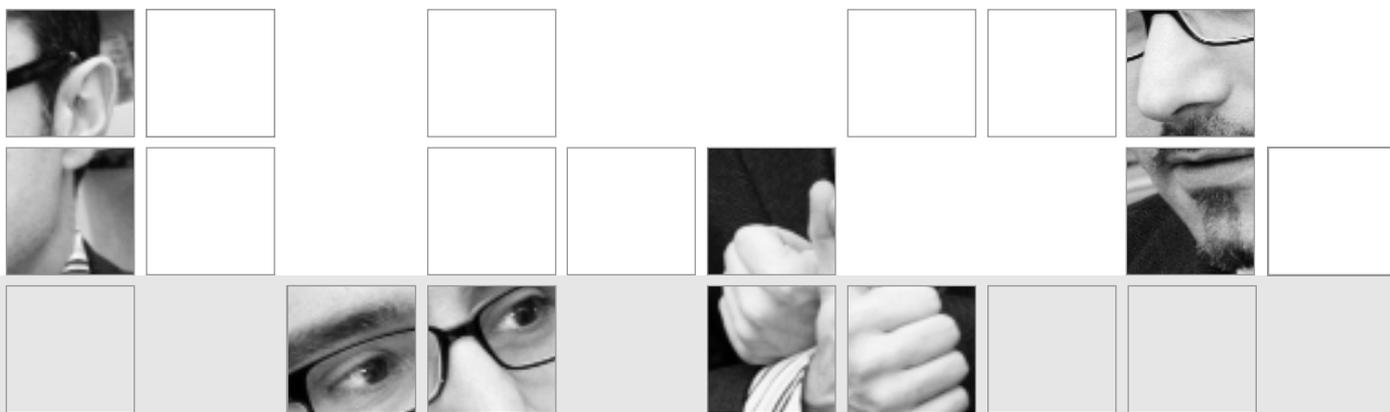
**D'autant plus que le présent rapport annuel fait état d'un des bénéfices les plus élevés depuis la création de la BAS. A-t-il suscité des discussions animées au sein du conseil d'administration et du conseil d'éthique?**

CLAUDIA NIELSEN Le bénéfice est un sujet constant de discussion entre les membres du conseil d'administration. La question primordiale est de savoir comment dégager un bénéfice tout en respectant nos lignes directrices et nos principes. De même, une fois que nous l'avons dégagé, nous devons nous poser la question de son utilisation. A mes yeux, l'essentiel est que le bénéfice soit compatible à court et long terme avec notre philosophie.

**Ulrich Thielemann, existe-t-il un plafond au-delà duquel un bénéfice n'est plus éthiquement défendable?**

ULRICH THIELEMANN Il n'appartient évidemment pas à l'économiste spécialiste de l'éthique de le définir. Sur le plan des normes, c'est-à-dire des règles concrètes d'action, il est assez difficile de se prononcer. Mais sur le plan des principes, c'est-à-dire des orientations données à l'action, on peut en revanche clairement affirmer que la maximisation du bénéfice n'est pas légitime éthiquement parlant. Cela est vrai a priori, sans qu'il soit nécessaire de connaître les circonstances exactes pour l'affirmer. En effet, la maximisation du profit implique que chaque facette de l'activité d'une entreprise obéisse à une logique de profit maximum, autrement dit vise un bénéfice durablement élevé, en faveur de l'investisseur bien entendu. Il en va de même de la maximisation de l'utilité ou du revenu. Le comportement de maximisation est éthiquement illégitime par principe. Pourquoi? Parce que s'il était légitime, toute valeur, toute exigence ne serait prise en compte qu'à condition qu'elle soit utile au profit, et non en fonction de sa légitimité et de son acceptabilité. Cela ne signifie évidemment pas que l'on n'a pas le droit de réaliser des bénéfices, mais cela signifie que le bénéfice ne peut pas être le seul et unique objectif.

CLAUDIA NIELSEN C'est exactement pour cette raison que les lignes directrices de la BAS précisent depuis sa fondation qu'elle renonce à toute maximisation des



profits. Je crois que la signification de cette phrase a légèrement changé avec le temps. A l'époque, le bénéfice était pour beaucoup une «infamie», une conséquence involontaire, voire condamnable de l'activité d'une banque alternative. Aujourd'hui, nous continuons à refuser la maximisation du profit; toutefois, nous voulons et nous devons dégager un bénéfice afin de préserver et d'élargir notre marge de manœuvre éthique et opérationnelle.

**Margrit Bühler, vous qui faites partie de la «conscience éthique» de la BAS, pouvez-vous nous dire si l'actuel conseil d'administration agit à l'encontre des normes éthiques définies par les fondatrices et fondateurs de la banque?**

MARGRIT BÜHLER Nous trouvons légitime que le renoncement à la maximisation du profit figure dans les statuts et les lignes directrices de la BAS et pensons qu'il doit continuer à y figurer. La maximisation du profit, telle que définie par Ulrich Thielemann, nous détournerait de notre vocation première, à savoir celle d'être une banque éthique. Notre orientation doit reposer expressément sur l'éthique et ne pas viser à maximiser le bénéfice, le revenu ou quoi que ce soit de semblable. Cette orientation est sans équivoque pour les membres du conseil d'éthique et du conseil d'administration. La BAS est et restera une banque éthique. Concernant le bénéfice, la transparence est essentielle à nos yeux: il faut que nous puissions reconstituer comment et pourquoi il s'est créé, ainsi que la manière dont il est distribué.

**Quel doit être le montant du bénéfice? La limite est-elle fixée par les provisions, qui sont obligatoires?**

CLAUDIA NIELSEN En tant que banque, nous devons respecter tout un cadre légal. Mais nous devons aussi dégager un bénéfice sous l'angle de la pérennité de l'entreprise: nous devons être capables de prendre des risques et de les supporter. Dans ce domaine, le bénéfice est indispensable, parce qu'il est ensuite partiellement transformé en réserves. Enfin, nous devons pouvoir continuer à nous développer, bénéficier d'une marge de manœuvre financière pour soutenir de nouveaux projets et des innovations. C'est l'assemblée générale qui statue en dernier ressort sur la question de l'utilisation du

bénéfice. Cet organe est très démocratique pour une entreprise de notre taille. Personne parmi les actionnaires ne peut disposer de plus de 3 % des voix. Dans ces conditions, la possibilité de participer aux décisions est réelle. Nous avons prévu de distribuer une partie du bénéfice aux actionnaires, d'en affecter une deuxième aux réserves et d'en consacrer une troisième à l'alimentation du fonds d'innovation. Ce dernier point me tient personnellement très à cœur, car il s'agit de vrai capital-risque, de celui dont on parle tant et qui est si rare.

**Cet argument est-il éthiquement défendable pour légitimer un bénéfice et son processus de production?**

ULRICH THIELEMANN Absolument. Toutefois, je pense que la qualité éthique du processus de création du bénéfice, d'une part, et de son utilisation, de l'autre, ne suffise pas à la BAS pour se définir elle-même, ni pour décrire son orientation fondamentale. En effet, ces éléments reflètent une conception plutôt traditionnelle de l'entreprise: nous souhaitons dégager un bénéfice par des moyens légitimes et en utiliser une partie pour une «bonne cause». Ce point de vue est parfaitement légitime et donc respectable en soi. Mais la Banque alternative est plus que cela. Elle ne considère pas l'éthique uniquement comme une restriction à la production du bénéfice. A la BAS, l'éthique figure non seulement dans le «code of conduct», mais déjà à un niveau antérieur, dans le «mission statement», qui définit l'orientation, la raison d'être et l'objectif de toute l'entreprise. La vocation de la BAS ne se réduit donc pas uniquement à dégager des bénéfices de manière légitime; sa vocation est aussi d'être socialement et écologiquement utile et de concrétiser cette vocation au travers de ses activités. Ce qui équivaut à penser un peu plus loin que l'entreprise traditionnelle et à adopter une démarche plus proche de l'éthique économique intégrée telle que nous la défendons à Saint-Gall. Dans le cas de la BAS, l'éthique est en effet plus solidement intégrée dans l'ensemble de ses activités.

CLAUDIA NIELSEN Il est vraiment passionnant de constater que la BAS considère évident de comprendre l'éthique comme un objectif d'entreprise. En effet, dans l'entreprise traditionnelle, la signification éthique

« **Ethiquement parlant, la maximisation du profit n'est pas légitime. Cela est vrai a priori, sans qu'on doive connaître les circonstances exactes pour le dire.** »



et économique du bénéfice est abordée d'une autre manière. Peut-être la façon dont notre discussion évolue a-t-elle un lien avec ses débuts, où il s'agissait plutôt d'attitudes négatives face au bénéfice. Il est important de préciser que nous considérons le bénéfice comme un instrument nous permettant de rester la banque que nous voulons expressément être. Nous sommes une banque alternative parce que nous voulons traiter les affaires financières autrement. Nous pratiquons une activité financière durable, sociale et transparente. Lors de la fondation de la Banque alternative, les grandes banques ont souri et ont pensé: «Laissons-les faire.» A l'époque, aucune autre banque ne proposait de fonds ou de produits ayant un rapport quelconque avec l'environnement, le développement durable ou l'écologie. Aujourd'hui, le «développement durable» figure dans les lignes directrices de chacune d'entre elles. Notre but est clair: nous voulons faire bouger l'économie réelle. Nous voulons financer non pas des coquilles vides, mais des entreprises réelles proposant des emplois durables, à des conditions sociales valables.

#### **Est-il éthiquement admissible de verser un dividende?**

CLAUDIA NIELSEN Cette question revient sur le tapis lors de chaque assemblée générale ou presque. Il se trouve toujours quelqu'un pour déclarer que le dividende est trop bas et quelqu'un d'autre pour demander que l'on y renonce. Je trouve ce débat passionnant et essentiel. Il est certain qu'un bénéfice à long terme est indispensable si l'on veut verser un dividende. A l'inverse, il n'est pas obligatoire de verser un dividende lorsqu'on a dégagé un bénéfice, même si, pour ma part, je considère ce principe juste. A nouveau, tout est question de montant et de relation. Il faut souligner que l'éthique n'est pas gratuite. D'où la question centrale à nous poser individuellement: suis-je prête ou prêt à poursuivre des objectifs éthiques même si mon bénéfice s'en trouve diminué? J'affirme que la BAS y est prête; elle l'a prouvé durant ses douze ans d'existence. Heureusement, nous ne sommes pas contraints de présenter chaque année à nos actionnaires des chiffres fabuleux à n'importe quel prix, alors que d'autres entreprises annoncent par

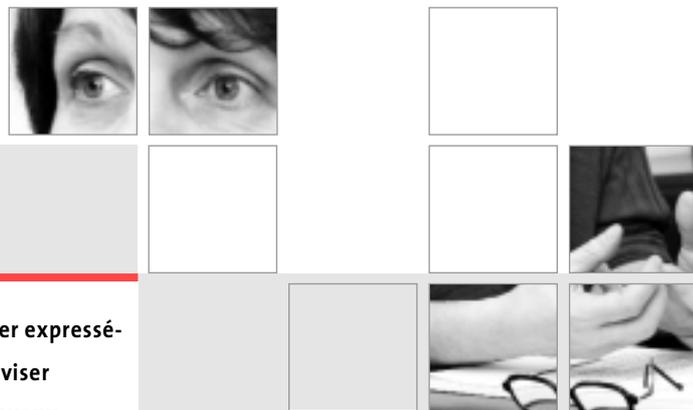
exemple des suppressions d'emplois pour «soigner» le cours de leurs actions. Si nous faisons de même, nous aurions d'énormes problèmes à l'assemblée générale et nos actionnaires ne manqueraient pas – fort heureusement – de nous rappeler à l'ordre. Ils nous diraient que licencier des collaborateurs tout en versant un dividende est inacceptable. La Banque alternative, c'est aussi cela. Pour moi, supprimer des emplois pour des raisons économiques est la dernière mesure à prendre, lorsqu'aucune autre alternative n'existe. Avant d'en arriver là, il faut donc d'abord renoncer au bénéfice et au dividende.

ULRICH THIELEMANN La fusion de l'UBS illustre cette justification typiquement utilisée dans les milieux économiques. A l'époque, on a prétendu qu'il était nécessaire de supprimer des dizaines de milliers d'emplois pour éviter de licencier d'autres collaborateurs ultérieurement. Le «changement structurel» rendait cette mesure indispensable. Simultanément, on voulait augmenter le retour sur investissement des actionnaires à 15 à 20%. Ce qui ne va pas du tout. Lorsqu'on avance ce type d'arguments, il est impossible de trouver l'équilibre entre les exigences économiques et les autres. Certes, il n'est pas facile de trouver un équilibre entre toutes ces exigences conflictuelles. Mais il faut le trouver. Et le critère ne doit pas être le profit, mais l'éthique. C'est aussi une question de logique. Par définition, l'éthique désigne les déterminants ultimes du commerce. Ce n'est pas le profit qui doit être déterminant, mais la raison éthique. Cela étant, il est évidemment impossible de définir de manière générale ce qu'est un équilibre éthiquement correct.

MARGRIT BÜHLER L'éthique est véritablement une orientation. On ne peut pas simplement s'armer d'un mètre et déclarer qu'à partir de tel point, toute chose est éthique. Ce qui est important pour les membres du conseil d'éthique, c'est la manière dont la banque se comporte avec ses actionnaires, avec les personnes auxquelles elle a octroyé des crédits, avec ses collaborateurs et avec les gens qui lui confient leur argent; en résumé, avec toutes les personnes qui font partie de son environnement direct. La manière dont elle répond à leurs attentes et à leurs besoins est primordiale.



« Notre orientation doit reposer expressément sur l'éthique et ne pas viser à maximiser le bénéfice, le revenu ou quoi que ce soit de semblable. »



**En décidant par exemple après maintes discussions de proposer des fonds verts et d'entrer de ce fait en Bourse? L'économiste spécialiste de l'éthique a certainement un avis sur ce sujet!**

ULRICH THIELEMANN Vous croyez? Je suis un peu incécis. Je n'y trouve pour le moment rien à redire. L'introduction de fonds ne me dérange pas du tout.

**A partir de quel point cela vous dérangerait-il?**

ULRICH THIELEMANN Si vous formulez la question ainsi, je suis obligé, en tant que spécialiste de l'éthique économique, de faire une distinction. C'est une distinction qui n'existe pas encore vraiment dans le langage quotidien. Il s'agit de la différenciation entre normes et principes. Dans la mesure du possible, le responsable de l'éthique ne se prononce pas sur des normes concrètes, c'est-à-dire sur la manière dont il convient concrètement d'agir, sur ce qui est concrètement permis ou pas. C'est la raison pour laquelle il n'est pas toujours très populaire. Il a tout simplement une autre fonction. Ce qu'il a à dire se situe plutôt au niveau des principes. Il se pose des questions critiques telles que: «Quel est l'élément décisif dans ce contexte? La raison éthique ou le pouvoir des différentes parties concernées?» Ou alors, il différencie les devoirs rigoureux des devoirs méritoires. Dans notre cas, il se demandera si l'éthique est présente uniquement au niveau des moyens ou également au niveau des objectifs. Ce genre de différenciation est important pour notre orientation...

**... mais laisse une large marge à l'interprétation!**

**Cela permet-il par exemple de faire des dons par motivation éthique mais aussi pour réduire sa facture fiscale?**

ULRICH THIELEMANN La politique des dons n'est qu'un concept partiel d'éthique entrepreneuriale. L'économiste d'entreprise Dieter Schneider a très bien résumé la situation: «Seul celui qui produit des excédents peut les affecter à de bonnes causes.» Du point de vue de la terminologie c'est logique. Mais ne s'agit-il que de «bonnes causes», autrement dit de l'utilisation du bénéfice? A partir de là, il est facile de justifier la maximisation du profit: plus les excédents ou les bénéfices sont élevés, et plus il est possible de faire le bien. Donc, je dois

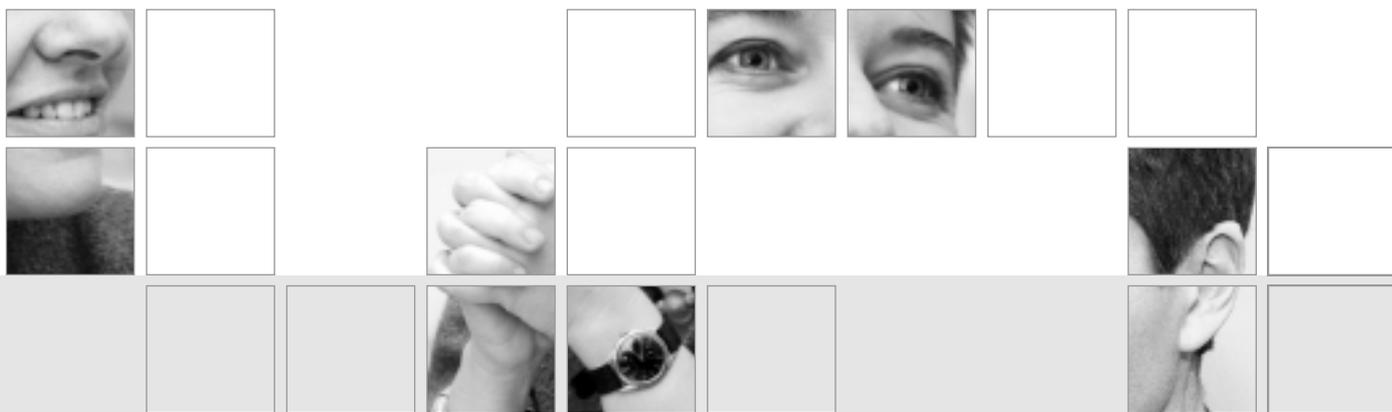
augmenter mes bénéfices et, pour ce faire, réinvestir si possible l'ensemble des excédents afin de les augmenter encore à long terme. Mais comme le disait déjà Keynes, à long terme, nous serons tous morts. Le point primordial réside avant tout dans la qualité éthique de la création du bénéfice. On ne doit pas seulement chercher à faire le plus gros gâteau possible; ce qui compte aussi et surtout, c'est la recette que l'on utilise. Ce qui nous ramène à la théorie de l'éthique intégrée.

CLAUDIA NIELSEN Il y a deux ou trois ans, nombreux étaient les gens qui souhaitaient faire un bon bénéfice avec un bon fonds et faire don d'une partie de leur gain. Mais la manière dont ce gain était réalisé leur était complètement indifférente. Ils se donnaient bonne conscience en faisant un don à une œuvre d'entraide. C'est l'une des raisons pour lesquelles mes collègues et moi-même travaillons à la BAS et non ailleurs: nous trouvons cette pratique inacceptable. Nous voulons montrer qu'il est possible d'agir autrement sur la place financière. Certes, en tant que banque, nous ne pouvons pas accorder de crédits à des entreprises qui ne remplissent pas les critères de solvabilité. Mais nous pouvons le faire par le biais du Fonds d'innovation, qui est alimenté par le bénéfice de la banque et par des dons consentis par nos actionnaires, renonçant ainsi à leur dividende. C'est cela qui est important. Il ne s'agit ni d'un don du Fonds d'innovation, ni d'un bénéfice obtenu de la manière décrite auparavant. Il me tient à cœur de souligner que l'argent du Fonds d'innovation ne sert pas à faire des dons. Il est au contraire utilisé pour soutenir des organisations et des entreprises que nous considérons comme très importantes sur le plan de la société en général, mais qui ne sont pas ou pas encore solvables.

**On ne peut pas dire que les autres banques se battent pour octroyer des crédits à risque. Dans quelle mesure les produits verts des autres banques remettent-ils en question la démarche éthico-durable?**

CLAUDIA NIELSEN En tant que personne engagée pour des rapports responsables avec l'argent, je serais ravie si tout le monde en Suisse décidait subitement d'adopter une démarche éthique responsable, même si





sa véritable signification reste encore à clarifier. Le but serait alors atteint. Malheureusement, je doute fort que cela arrive dans un avenir proche. Je pars du principe que la BAS continuera à être indispensable. Quand je vois que d'autres banques rencontrent de grosses difficultés à engranger suffisamment de fonds pour financer leurs crédits, je suis heureuse de constater que nous n'avons pas et n'aurons pas ce problème, si nous poursuivons systématiquement sur notre voie. Parce que notre clientèle nous confie son argent, parce qu'elle a volontairement choisi la BAS, parce qu'elle veut une banque qui lui dise clairement ce qu'elle fait de cet argent. Notre clientèle sait que son argent est utilisé d'une manière vraiment responsable et durable.

**Même si les grandes banques remportent un certain succès en estampillant leurs fonds verts avec les logos d'organisations écologiques telles que le WWF ou l'ATE?**

CLAUDIA NIELSEN Indépendamment des questions que je me pose sur l'effet véritablement durable de certains fonds, force est de constater que toutes les banques, et avec elles leur clientèle, ont actuellement un problème économique concernant les fonds écologiques. Tous les fonds ou presque, aussi verts soient-ils, sont en recul d'au moins 10%. Or, même un compte d'épargne permet encore de toucher un petit intérêt. Pour une grande partie de la clientèle, les fonds ne constituent pas une solution de rechange envisageable, puisqu'il faut posséder une certaine somme d'argent pour pouvoir l'investir dans des placements à risque. C'est un aspect du problème. L'autre aspect est que de nombreuses banques se drapent aujourd'hui d'un manteau vert. La force de la BAS doit consister à démontrer de manière crédible qu'elle ne se contente pas de faire de même, mais que ses affaires et son fonctionnement sont véritablement écologiques, sociaux et durables. C'est le défi que nous nous sommes lancé.

ULRICH THIELEMANN La BAS porte tout à fait volontairement le nom de Banque «alternative». Ce nom repose sur une certaine «subculture», si je peux me permettre cette expression, marquée par des personnes issues du mouvement éco-alternatif et qui, politique-

ment parlant, sont plutôt de gauche. Dans ce contexte, je me demande si la BAS doit continuer à se limiter à ce créneau ou si elle ne devrait pas le dépasser et élargir son champ d'action. En effet, toutes les formes d'investissement éthique conscient ont pour but de briser le principe selon lequel l'investisseur ne se soucie guère de ce qu'il advient de son argent, pourvu que le rendement existe et soit aussi élevé que possible. A mon avis, c'est précisément là que la BAS joue un rôle de pionnier, mais essentiellement limité, pour le moment, aux milieux alternatifs. Or les gens qui veulent placer leur capital selon des critères éthiques sont beaucoup plus nombreux. La question est de savoir si l'on veut élargir le cercle de clientèle. Cet élargissement signifierait alors: nous devons croître, nous avons besoin de capital, par exemple pour faire du marketing, et pour cela, nous devons rémunérer le capital par un bénéfice et avons de ce fait besoin d'un rendement.

CLAUDIA NIELSEN Vous soulevez là deux questions différentes. D'abord, la BAS a été fondée par les milieux politiques justement pour constituer une «alternative». A cette époque, elle voulait être une banque spécialisée proposant une gamme très restreinte de produits particuliers. Aujourd'hui, nous sommes toujours une banque spécialisée; nous ne proposons pas l'éventail complet des produits bancaires, et nous ne le ferons très probablement jamais. Nous nous concentrons sur les produits que nous voulons offrir à notre clientèle et que nous pouvons lui offrir de manière sensée. C'est donc consciemment que nous n'exploitons pas le potentiel réel du marché. La seconde question soulevée est celle du profit: savoir si nous avons besoin de bénéfice pour croître et si nous devons croître. Pendant très longtemps, nous avons enregistré une excellente croissance – surtout dans le domaine des capitaux propres – sans verser de dividendes élevés. Nous le devons au fait que nos bailleuses et bailleurs de fonds avaient placé leur capital chez nous ou acheté nos actions, non pas dans le but premier d'encaisser des dividendes, mais parce qu'ils attendaient de leur placement un «autre bénéfice». Si nous voulons – comme vous le dites justement – interpellé un public un peu plus large pour nos souscriptions



« Nous devons être capables de prendre des risques et de les supporter. Dans ce domaine, le bénéfice est indispensable, parce qu'il est ensuite partiellement transformé en réserves. »

d'actions, il s'attendra, pour autant que les affaires le permettent, à recevoir un dividende convenable.

MARGRIT BÜHLER Croître de façon à toujours maîtriser le développement, en préservant ses lignes directrices, fait partie de la stratégie de la banque. Elle ne doit pas subitement pratiquer une stratégie marketing qui la projetterait loin de sa cible. Elle serait alors contrainte de réfléchir en ces termes: «Maintenant que nous avons attiré tellement de clientes et de clients, nous devons verser à chacun un juteux dividende.» On se heurte ici à ces «contraintes» dont nous avons parlé. Je pense qu'on touche au cœur de l'intégration des principes fondamentaux d'une banque comme la BAS: elle doit croître de manière à toujours pouvoir supporter son développement.

ULRICH THIELEMANN Une maîtrise continue de la croissance en quelque sorte.

CLAUDIA NIELSEN Nous devrions vous engager comme spécialiste marketing!

ULRICH THIELEMANN Je suis un philosophe spécialisé qui aime les formulations précises. Leur popularité est une autre question.

MARGRIT BÜHLER Les fondateurs et pionniers de la BAS voulaient démontrer avec force qu'ils étaient différents, qu'ils étaient alternatifs. Le dividende était un outil idéal pour l'affirmer haut et fort, en décidant justement de n'en verser aucun, pas même le moindre. C'est ce que voulait la génération des pionniers et, ce qui me semble très important, elle pouvait aussi se le permettre. Ce renoncement constituait une protestation contre l'establishment bancaire. A l'époque, celui-ci permettait aussi à de nombreuses personnes de manifester leur appartenance à ce groupe. Je pense que dépasser maintenant ce stade et parler ouvertement des conséquences de cette situation est une évolution fondamentale. Aujourd'hui, l'éthique n'est plus un thème uniquement débattu à la Banque alternative. Il s'agit de savoir où nous nous situons dans le contexte actuel, par rapport aux idées d'aujourd'hui. Ne serait-ce que dans le but de rendre attentives de nouvelles personnes aux valeurs défendues par la BAS et de rechercher leur adhésion. Non pas pour multiplier notre volume d'affaires par trois

ou par cent, mais pour nous faire connaître de toutes celles et de tous ceux qui souhaitent encore vraiment investir leur argent où l'éthique constitue l'objectif essentiel. Cela fait quelques années déjà que je participe à la vie de la BAS; je considère que l'évolution suivie par la Banque se fait doucement et s'apparente à une sorte d'émancipation par rapport aux principes presque dogmatiques de la génération fondatrice.

**Le montant du dividende peut-il être défini par l'éthique? A la BAS, le dividende est lié au taux de rémunération de l'épargne et ne peut être supérieur à la moyenne du dernier exercice, c'est-à-dire moins de 1% pour l'année dernière.**

ULRICH THIELEMANN D'un point de vue fondamental, je n'ai rien contre les dividendes. Mais le dividende ne peut pas être l'élément déterminant. Cela dit, un rendement à deux chiffres me semble trop élevé.

CLAUDIA NIELSEN Deux chiffres? En ce qui me concerne, un rendement régulier de 8 ou 9% fait déjà naître en moi de lourds soupçons. J'ai beaucoup de peine à envisager un rendement supérieur à 3 ou 4% en termes corrigés de l'inflation. De plus, je n'arrive pas à concevoir comment on peut dégager un tel rendement sur la durée.

ULRICH THIELEMANN Il ne s'agit pas uniquement de la qualité éthique de la création du bénéfice, mais aussi de l'équité de la répartition, tant au niveau de l'entreprise qu'à l'échelon de l'économie nationale et mondiale. Comment partager les excédents, la plus-value, entre celles et ceux qui y ont contribué? Une partie revient bien entendu aux bailleuses et bailleurs de fonds. Mais une partie seulement. Je suis tout à fait d'accord avec vos propos sur la rémunération du capital. Mais aujourd'hui, il y a beaucoup trop de capital sur la planète: il correspond environ au produit mondial brut d'une année. Il est facile de calculer ce que cela signifie. Si la croissance mondiale s'établit aux alentours de 3 à 4% et que la rémunération du capital fait de même – ce que beaucoup de gens considèrent comme trop peu –, cela veut dire que l'ensemble de la croissance sert à rémunérer le capital!

Discussion menée par Ruth et Beat Hugi.





Claudia Nielsen

Photo Susi Lindig

## Après un début d'année marqué par la confiance...

Nous avons commencé l'exercice 2002 le cœur léger, pensant posséder les atouts nécessaires pour affronter l'avenir. En 2001, nous avons accueilli des forces nouvelles au sein de notre personnel et de nos organes, les investissements les plus importants étaient derrière nous, et les provisions et correctifs de valeur effectués nous assuraient une base saine. Les perspectives économiques étaient assez bonnes, et une progression des taux d'intérêt possible.

## ... sont venus les temps difficiles

En matière de contexte économique, notre bel optimisme s'est évanoui à mesure que l'année avançait. Le secteur financier suisse a été déstabilisé par les scandales, les conseils d'administration jetant l'éponge les uns après les autres, une Bourse en chute libre et des annonces de suppression d'emplois. Au second semestre, tout embellissement de la réalité économique est devenu impossible, à tel point qu'il a clairement été question de récession. La foi en la croissance ininterrompue a été anéantie – merci à la nouvelle économie! –, et ses apôtres, avec des grincements de dents, ont été contraints de lancer des avertissements sur résultats.

Déjà bien sombre, ce tableau a été encore obscurci par les menaces de guerre, par la violence au Proche-Orient et par la montée du chômage, en Suisse aussi. Fait sans précédent, ce phénomène s'étend désormais à des personnes hautement qualifiées «dans la fleur de l'âge», ce qui n'a rien fait pour atténuer le manque de perspectives et la désorientation générale. Bon nombre de causes défendues par la BAS, de l'environnement à l'égalité des droits entre femmes et hommes, en passant par la répartition équitable des richesses, ont perdu une partie de l'écho dont elles bénéficiaient dans le grand public. Nous-mêmes en bonne santé, nous opérons dans un contexte toujours plus difficile.

## Evolution du chiffre d'affaires supérieure à celle des coûts

Malgré tout cela, notre confiance initiale était justifiée, puisque 2002 a été un bon exercice pour la BAS. Nous avons pu conclure un volume conséquent d'affaires intéressantes tout en respectant nos lignes directrices. Dans le domaine des crédits, cela signifie concrètement que nous avons enregistré une amélioration quantitative de plus de 4% et acquis ou conservé des financements de haute qualité. Par ailleurs, nous avons diminué les correctifs de valeur, provisions et pertes.

L'augmentation des capitaux de placement de plus de 12% est due à la fois à un afflux de fonds provenant de la clientèle existante et à une progression du nombre de clientes et de clients. Toutefois, en raison d'un niveau de taux d'intérêt généralement faible, la proportion de personnes prêtes à renoncer à une partie de la rémunération de leur capital s'est amenuisée et, en 2002, les clientes et les clients ont été plus rares à choisir un taux d'intérêt inférieur au taux «normal». Cela étant, la renonciation volontaire aux intérêts nous a permis d'oc-

troyer un nombre réjouissant de crédits à des conditions d'encouragement – majoritairement dans l'agriculture bio et les énergies alternatives. Rétrospectivement, le moment choisi pour le lancement de la vente de fonds, à savoir début 2002, ne se révèle pas défavorable. Notre clientèle était et est toujours consciente tant du risque que du fait que les rendements excessifs constituent plutôt l'exception historique que la règle. C'est peut-être la raison pour laquelle nos espoirs ont été en partie comblés: nous avons ouvert un nouveau dialogue avec notre clientèle, avons été en mesure de verser 7200 francs – prélevés sur les commissions encaissées – à l'association d'actionnaires critiques Actares et sommes plus riches en expériences. Il est réjouissant de constater que la majorité des capitaux ainsi investis ne l'ont pas été au détriment d'autres placements auprès de la BAS, mais proviennent d'autres sources. Ces débuts «tranquilles» se reflètent dans la faible hausse du produit des commissions sur titres et placements. Un imposant bénéfice brut de plus de six millions a récompensé les efforts que nous avons consentis pour maintenir la croissance des coûts à un niveau plus bas que celle des produits. Nos coûts liés aux risques étant par ailleurs inférieurs à ceux de l'exercice précédent, nous avons pu affecter une plus grande partie du bénéfice brut aux réserves et établir le bénéfice de l'exercice à 577 000 francs.

Nous avons ainsi atteint l'un des principaux objectifs que nous nous étions fixés pour 2002, à savoir alimenter nos réserves pour disposer d'une assise saine en vue du développement de la BAS. Le renforcement de nos capitaux propres par le résultat d'exploitation et l'augmentation du capital-actions reste une visée importante pour l'exercice en cours. Le nombre réjouissant de souscriptions enregistrées lors de notre campagne d'augmentation de capital de la fin de l'été est dû en grande partie aux personnes qui détenaient déjà des actions de la BAS. Cette fidélité et cette constance nous démarquent des autres banques et nous permettent de poursuivre sur notre voie sans devoir tenir compte ni des tendances de la mode ni des cours de la Bourse.

## La BAS à l'interne...

En 2001 et au début 2002, quelques changements, remplacements et promotions ont eu lieu au sein des organes et de la direction. En pourcentage, les effectifs



Photo Ruedi Steiner

## Le conseil d'administration de la BAS

(de g. à dr.): Edy Walker, Günther Ketterer, Monika Bär, Karin Oberholzer Michel, Claudia Nielsen (devant), Christina von Passavant, Olaf Weber (derrière), Marc Seinet et Markus Schatzmann

sont restés globalement stables. Au début, ces changements ont principalement absorbé de l'énergie, mais dès le 2ème semestre nous avons pu nous lancer dans des tâches plus fondamentales, restées jusqu'alors en retrait. Le nouveau service du personnel a accéléré la révision de la politique du personnel et notamment introduit un nouveau système de fixation des salaires.

En été, le conseil d'administration, le conseil d'éthique et la direction ont décidé, eu égard au fait que la BAS entamait sa treizième année d'existence, que le temps était venu d'examiner une nouvelle fois en détail et en commun la stratégie d'affaires et les bases stratégiques de la banque.

Autre élément à l'origine de cette initiative, et non le moindre: la place de l'éthique. Apparemment aussi simple qu'évident et bien qu'existential pour la BAS, cet aspect est en effet volontiers négligé. L'opiniâtreté du spécialiste de l'éthique économique que nous avons consulté a révélé: l'éthique (au sens d'une orientation socio-écologique systématique) est et reste le principe directeur de la BAS. Un groupe de trois personnes issues des deux conseils et de la direction s'est penché sur les questions découlant de cette problématique, à propos desquelles le conseil d'administration a régulièrement pris position. Nous étudions actuellement des points touchant à l'offre de placements, à la politique en matière de crédits, aux canaux de distribution et aux opérations ainsi qu'à leur concrétisation. Nous voulons mettre en œuvre une partie substantielle de ces mesures d'ici 2004. Parallèlement à ce processus, le conseil d'éthique a entamé sa réforme, qui s'est traduite par une première mise à plat de la collaboration avec le conseil d'administration.

La liste des appointements des organes de la banque montre que le conseil d'administration s'est moins bien rémunéré que lors de l'exercice précédent. A part celles de la présidente et du vice-président, qui sont forfaitaires, les indemnités sont calculées en fonction du nombre de réunions. Dès lors, celles-ci ont été réduites une fois terminée la phase de mise au courant. Le pourvoi intégral des postes de la direction s'est traduit par un nombre moyen de postes de travail en pour-cent plus important et, partant, par des traitements supérieurs. Dans le cas du conseil d'éthique, un volume de travail plus important a engendré un plus grand nombre de

réunions et donc des appointements supérieurs. Le sujet des primes, qui a fait un certain bruit à propos d'autres banques, ne concerne pas la BAS, et ce, pour une raison évidente: à la BAS, il n'y a pas de primes. Ce principe lui vaut d'ailleurs d'être plus souvent imitée que par le passé!

A la BAS, le nombre de postes à temps partiel est conséquent. Seules 16 personnes sur 57 y travaillent à plein temps. En outre, le taux de fluctuation est inhabituellement bas. Ces derniers mois, nous avons eu le grand plaisir de fêter les cinq ans de service de plusieurs personnes ainsi que, pour la deuxième fois, une décennie de service.

Le conseil d'éthique n'a connu aucune démission, alors que le conseil d'administration en communique deux en date de l'assemblée générale 2003: Karin Oberholzer Michel quitte la Suisse avec sa famille, et Marc Seinet ne peut plus assurer son mandat, en raison d'une surcharge de travail.

### ... et à l'externe

L'an dernier, la pratique éprouvée de la BAS et des prises de position actualisées lui ont valu l'attention du public. Le cinquième anniversaire de la représentation de Lausanne a donné l'occasion aux médias romands de braquer les projecteurs sur ce que la BAS a de différent. Ils ont entre autres largement exposé la transparence de nos salaires et nous ont permis d'exprimer nos objections contre la défense acharnée du secret bancaire. Même après douze ans d'existence, d'aucuns s'étonnent encore que nous demandions à chaque ouverture de compte une déclaration sur l'origine des fonds et l'acquittement régulier de l'impôt. Nous ne voulons pas et ne devons pas vivre d'évasion fiscale. Ce ne serait pas encourager les rapports responsables vis-à-vis de l'argent, comme nos lignes directrices exigent que nous le fassions.

### Remerciements

En tant qu'actionnaire, membre de notre équipe, cliente ou client, vous avez, Madame, Monsieur, largement contribué au succès de cet exercice 2002, qui nous permet d'aborder 2003 avec une confiance renouvelée. Nous vous en remercions très chaleureusement.

Au nom du conseil d'administration  
Claudia Nielsen, présidente

#### Direction

Etienne Bonvin, Ruth Walther  
et Felix Bühler

#### Service informatique

Marc Gerber (chef de service),  
Werner Hildebrand et Andreas  
Bünder (sur la photographie)

Photos: Susi Lindig



## Sûre et fiable

Pour la Banque alternative BAS, l'exercice 2002 a été réjouissant, puisqu'il lui a permis d'apporter la preuve de sa stabilité dans un contexte économique difficile. Par ces temps inquiétants pour beaucoup, la clientèle peut compter sur une banque sûre et fiable, à vocation écologique et sociale.

## Bénéfice brut en hausse et proposition de dividende

En 2002, le total du bilan de la Banque alternative BAS a progressé d'environ 10 %, passant de 501 millions de francs à 549 millions de francs. Sa croissance est donc supérieure aux prévisions. Cette évolution s'explique non seulement par le grand attachement de la clientèle actuelle à la BAS, ce qui constitue une grande joie, mais aussi par le travail auprès des médias et les mesures de marketing.

Le résultat des opérations d'intérêts est passé de 11,5 millions de francs à 12,9 millions de francs (+12 %), alors que les charges d'exploitation n'ont augmenté que de 9 %, de 6,9 millions de francs à 7,5 millions de francs. Cela se traduit pour l'exercice 2002 par une progression de 24 % du bénéfice brut (de 5 millions de francs à 6,2 millions de francs).

Ce bénéfice brut élevé a permis de procéder comme prévu aux amortissements comptables appropriés sur les investissements, qui restent inchangés par rapport à l'exercice précédent, à 1 million de francs. On notera que le taux d'amortissement appliqué à l'informatique, aux équipements, au mobilier, aux machines de bureau et aux systèmes de sécurité a été uniformisé à 50 %, ce qui représente une augmentation par rapport à la pratique antérieure.

La constitution de «Correctifs de valeurs, provisions et pertes» a pu être réduite dans le compte de résultat, passant de 3,8 millions de francs à 3,6 millions de francs (-6 %). Comme à l'accoutumée, les provisions individuelles sur des crédits en difficulté ont été constituées avec le plus grand soin et en vertu de considérations de prudence s'inscrivant dans la politique de crédit de la BAS. Eu égard à la vive concurrence, la somme des crédits octroyés n'a pu être augmentée que de 1 % en 2002, soit de 512 millions de francs à 518 millions de francs. La part de crédits utilisés à la fin de l'exercice se monte à 452 millions, soit une augmentation de 18 millions ou 4 % par rapport à l'exercice précédent.

Compte tenu des impôts ainsi que des produits et charges extraordinaires, qui comprennent un montant de 700 000 francs affectés aux «Réserves pour risques bancaires généraux», il est proposé à l'assemblée générale d'affecter, sur le bénéfice annuel d'environ 577 000 francs, respectivement sur le bénéfice au bilan d'environ 756 000 francs, une somme de 100 000 francs à la réserve légale générale, de verser un don de 100 000 francs au Fonds d'innovation et de distribuer un dividende de 291 000 francs.

## Clientèle privée, investisseuses et investisseurs, vente de fonds et prêts fiduciaires

En 2002, la BAS a accueilli 1009 clientes et clients supplémentaires (contre 1181 en 2001). A la fin 2002, 18 622 particuliers, entreprises et organisations avaient confié des fonds à la Banque alternative BAS pour un montant total d'environ 495 millions de francs, soit 46 millions de francs ou 10 % de plus qu'à la fin de l'exercice précédent (2001: +13 %).

A la fin 2002, les placements en obligations d'encouragement s'élevaient à environ 49,5 millions de francs et représentaient 10 % des dépôts. Ce rapport est donc en léger recul par rapport à l'exercice précédent (11 %).

Bon nombre d'investisseuses et d'investisseurs optent pour un taux d'intérêt inférieur au taux maximum fixé par la BAS en faveur des projets, initiatives et entreprises demandeurs de crédit. La banque leur adresse ses vifs remerciements au nom des preneuses et preneurs de crédit qui bénéficient ainsi d'un soutien bienvenu.

Le but de la BAS consiste toujours à investir l'argent de sa clientèle de la manière la plus bénéfique possible à la société. A cet effet, elle octroie des crédits obéissant à des directives strictes à des entreprises et projets suisses qui contribuent au progrès écologique et social. Afin de répondre à la demande des clientes et des clients désireux de répartir leurs risques plus largement, la BAS a complété sa gamme de produits par deux fonds de placement, «OekoSar Portfolio» et «ValueSar Equity» de la Banque Sarasin. Ils ont été choisis pour leur système d'évaluation pointu et leur transparence exceptionnelle ainsi qu'en raison de la longue expérience de la Banque Sarasin. Cependant, comme aucun des fonds de placement du marché ne répond entièrement et en perma-

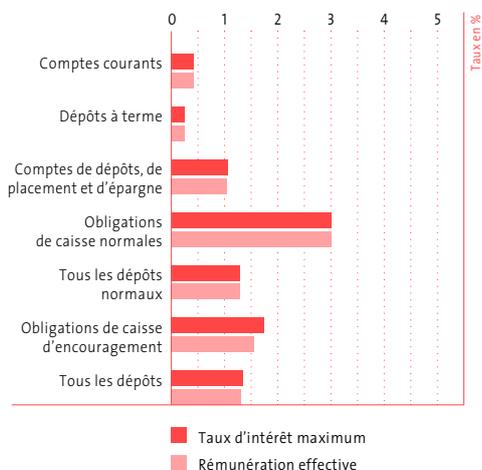


**Clientèle privée et investisseurs**  
Ursula Frauchiger et Markus Pfister

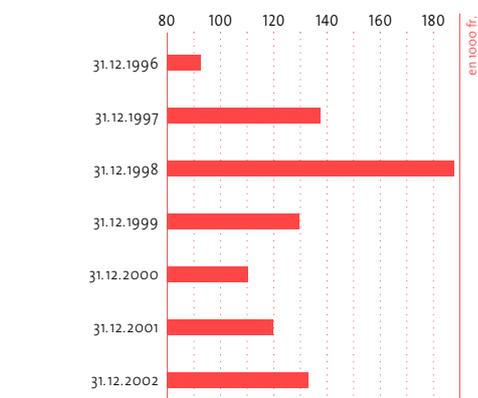


**Logistique**  
Sandra Sommer, Ariane Collazo,  
Sonja Trappe (stagiaire en gestion  
de la durabilité) et Adrian Burri

### Rémunération et renonciation aux intérêts sur les dépôts de la clientèle au 31.12.2002



### Cash-flow par poste à 100%



nence à ses directives de placement très strictes, la BAS a lié la vente de fonds de placement à une contribution d'encouragement à l'économie durable: sur la commission d'émission de 2,5 %, 0,5 % est versé à une ONG soutenant le progrès et la transparence dans l'économie. Pour 2002 et 2003, la bénéficiaire est ACTARES (Actionariat pour une économie durable), établie à Genève et à Lucerne, qui s'engage pour que les entreprises cotées en Bourse respectent et renforcent leurs engagements écologiques et sociaux. En 2002, quelque 60 clientes et clients ont acquis des parts de fonds de placement auprès de la BAS pour un montant d'environ 1,6 millions de francs.

En matière de prêts fiduciaires, la BAS a renouvelé le financement d'une installation de production de canne à sucre biologique au Brésil, appartenant à la société Produtos Naturais Planeta Verde Ltda. de Lucelia.

### Crédits et crédits d'encouragement

A la fin de l'année 2002, le total des crédits utilisés s'élevait à 452 millions de francs. Il s'inscrit donc en progression de 18 millions de francs ou de 4 % par rapport à l'exercice précédent. En 2002, la BAS a octroyé des nouveaux crédits pour un montant de 6 millions de francs (contre une augmentation de 79 millions en 2001) qui représentent un accroissement de 1 % seulement par rapport à l'exercice précédent. Ce chiffre reflète la concurrence acharnée que se livrent les établissements financiers pour attirer les débiteurs solvables: le refroidissement de la conjoncture a engendré une baisse générale de la consommation et une hausse de l'épargne, ce qui a rendu les banques plus agressives dans le domaine de l'octroi de crédits. Dans le cas de la BAS, la croissance du volume de crédits octroyés a été nettement inférieure à celle des dépôts, une situation qui sera corrigée en 2003.

La marge d'intérêt, de 2,84 %, a pu être augmentée par rapport à l'exercice précédent (2,68 %) en ce qui concerne les crédits normaux. Par principe nettement inférieure, celle des crédits d'encouragement a également progressé à 2,18 % contre 1,89 % en 2001. La marge d'intérêt brute de taux de toutes les affaires ne s'est inscrite qu'en légère hausse, passant de 2,40 % en 2001 à 2,42 % à la fin de l'année 2002, en raison de l'effritement au

#### Logistique

Karin Gerber, Katrin Keller-Müller (cheffe de secteur), Raymond Plüss et Katharina Bolliger-Lüthi (cheffe de groupe virements)

#### Service à la clientèle

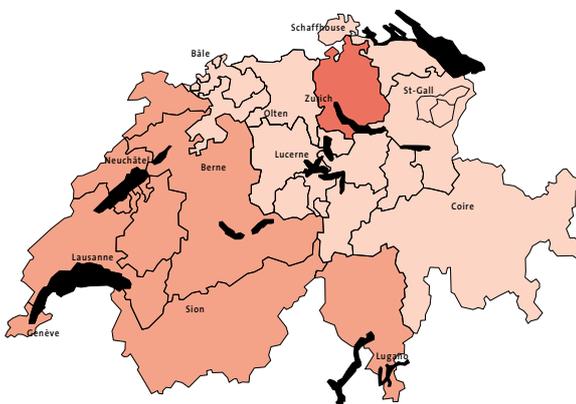
Michel Wyss, Brigitta Widmer et Bruno Bisang (chef de secteur)



### Répartition régionale des comptes et des obligations de caisse au 31.12.2002

Région	Nombre de comptes et obligations de caisse	Montants en millions de francs	Part en %
Région d'Olten (SO, AG)	2 224	38,2	7,8
Région de Bâle (BS, BL)	1 995	44,1	9,0
Canton de Zurich	6 739	149,1	30,3
Canton de Berne	4 654	95,4	19,4
Romandie et Tessin (FR, JU, NE, VD, GE, VS, TI)	5 239	98,0	19,9
Suisse orientale (SH, SG, TG, AR, AI, GR)	1 670	32,6	6,6
Suisse centrale (LU, ZG, GL, NW, OW, SZ, UR)	1 363	27,4	5,6
Etranger	420	6,6	1,4
<b>Total</b>	<b>24 304</b>	<b>491,4</b>	<b>100,0</b>

### Origine des fonds



cours de l'exercice des taux servis par les banques et du fait que la BAS a tenu compte de la baisse générale du niveau des taux en réduisant la rémunération des crédits normaux.

Au 31.12.2002, les crédits d'encouragement octroyés représentaient 44 millions de francs, soit environ 8 % du total des crédits (proportion inchangée par rapport à l'exercice précédent). Les investissements dans les secteurs d'encouragement étaient utilisés à raison de 81 % en moyenne (73 % en 2001). La BAS a la possibilité d'accorder, cette année, davantage de crédits d'encouragement ou de parts de crédits d'encouragement.

Sur un total de 660 preneuses et preneurs de crédit, 234 ont bénéficié d'une part de crédit d'encouragement, ce qui signifie que 36 % des crédits (projets, initiatives et entreprises) ont été considérés comme particulièrement dignes d'encouragement conformément aux critères de la BAS.

La constitution de provisions individuelles et forfaitaires pour risques de défaillance dans le domaine des opérations de crédit a pu être réduite de 3,8 millions de francs à 3,6 millions de francs par rapport à l'exercice précédent dans le compte de résultat. Au total, des provisions individuelles sur le capital existent pour 22 crédits (27 en 2001). Elles concernent 3 % des preneuses et preneurs de crédit (contre 4 % en 2001) ou 1,4 % du total des crédits octroyés (contre 1,8 % en 2001). Cette tendance reflète l'intensification du suivi de la clientèle et la prudence de la BAS en matière d'octroi de crédits. Suite à l'utilisation conforme de provisions, le poste «Correctifs de valeurs et provisions» recule à 15 millions de francs, contre 16 millions à la fin de l'exercice précédent.

### La représentation romande de la BAS a fêté ses cinq ans

Pour la représentation romande, l'année 2002 a été indéniablement placée sous le signe de la préparation et de la célébration d'un premier anniversaire, celui de ses cinq ans d'activité. Pour marquer cet événement, toute l'équipe de la représentation a convié ses actionnaires ainsi que ses clientes et clients à une grande soirée de fête et de rencontre, mais aussi de réflexion.

Comme il se doit pour une banque qui se veut différente, les thèmes soulevés, qui concernaient l'argent et son rôle dans nos sociétés, ont été abordés de manière



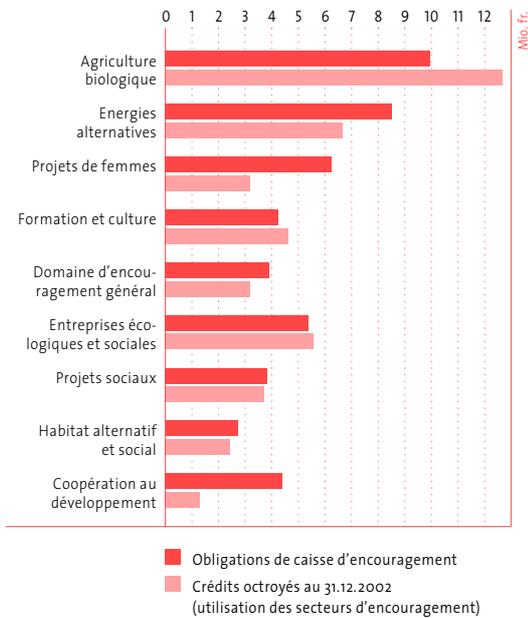
#### Service à la clientèle

Carmen Weishaupt, Irene Weidmann (cheffe de groupe fichier central), Joya Mutti, Erika Junker et Andrea Lehner

#### Administration des crédits

Arne Looser, Gregor Kuhfus, Edy Walker (chef de secteur) et Georg Sieber

**Secteur d'encouragement:  
dépôts et utilisations au 31.12.2002**



atypique. Ainsi ont été mis en cause le «sacro-saint» secret bancaire suisse, à travers une conférence donnée par Dominique Froidevaux de la COTMEC, et, par le biais de la présentation de deux films aussi «corrosifs» l'un que l'autre dans leurs critiques, les déséquilibres induits par le système et la pensée économique dominante. La partie festive a permis de se retrouver autour d'un verre de vin bio et d'un délicieux buffet végétarien.

Une centaine de personnes étaient présentes lors de cette manifestation qui s'est déroulée le 7 novembre dernier, dans les salles de la Maison des associations, à Genève. Le choix du lieu n'était pas fortuit: d'une part, la Maison des associations est l'un des gros preneurs de crédit de la représentation; d'autre part, ce choix reflé-

tait la présence de la BAS dans cette ville par le biais du bureau genevois d'information, ainsi que l'importante place que tient la clientèle genevoise dans ses activités. En effet, un tiers de tous les investissements faits auprès de la représentation provient de personnes, entreprises et organisations basées dans le canton de Genève.

Rappelons enfin trois chiffres significatifs du développement enregistré par la représentation ces cinq dernières années: la somme des avoirs déposés sur des comptes par la clientèle domiciliée en Suisse romande et au Tessin est passée de 20 (octobre 1997) à 75 millions de francs (fin 2002); celle des obligations de caisse de 4 à 23 millions de francs et le nombre de client(e)s d'environ 1400 à 4183 pendant cette même période.

Durant la seule année 2002, le volume des nouveaux investissements a augmenté de 16,5 millions de francs, soit une hausse de 20%. Des chiffres très réjouissants et qui se situent au-dessus des prévisions. Une nouvelle fois, la représentation romande a enregistré une hausse proportionnellement plus forte que la partie alémanique de la banque; il ressort du tableau en page 35 que sa part est désormais de 19,9%.

En contrepartie, la croissance dans le domaine des crédits s'est révélée plus faible que prévu. L'inventaire des crédits utilisés a augmenté de 50 à 59 millions de francs. En 2002, 18 nouveaux crédits ont été octroyés, ce qui représente un nombre de dossiers supérieur aux années précédentes, mais dont le montant de crédit est inférieur. Cela s'explique par le fait que plusieurs financements pour des maisons individuelles écologiques ont été accordés. En moyenne, ces sommes ont été moindres que celles des deux gros crédits accordés l'an dernier à des institutions pour la construction d'immeubles d'habitation. Le volume des crédits octroyés à des preneurs de crédit domiciliés en Suisse romande ou au Tessin s'élève à 67 millions et correspond à 92 dossiers.

A la fin de l'année 2002, 687 actionnaires romands, détenant des titres pour 5,45 millions de francs, participaient au capital-actions de la Banque alternative BAS. L'actionariat romand représente 18% de l'ensemble de la banque. Dans le sillage de la fête de ses cinq ans, une campagne soutenue pour augmenter ce capital-actions a permis de récolter 559 000 francs supplémentaires. Ce montant a été libéré au début du mois de janvier 2003.

**Prestations spéciales**

Claudia Salzmann (cheffe du service d'assistance), Agnes Schmid et Roswitha Kick (cheffe du service du personnel)

**Production de crédits**

Thomas Bieri (chef de secteur), Brigitte Eggli, Monika Lüscher, Barbara Kehrlé et Christian Kohler



Depuis août de l'année dernière, le groupe clientèle privée et investisseurs compte une nouvelle collaboratrice à mi-temps. Son engagement vise à satisfaire aux demandes d'ouverture de comptes et aux conseils en placement sans cesse croissants. L'effectif de la représentation est depuis lors de six personnes, qui se partagent 4,6 postes de travail.

En 2003, la représentation mettra davantage l'accent sur de nouveaux crédits présentant à la fois une solidité financière appropriée et un intérêt particulier dans l'écologie ou le social. Le but est d'harmoniser leur croissance avec celle des avoirs déposés. Parmi d'autres tâches, mentionnons le site Internet [www.bas-info.ch](http://www.bas-info.ch), dont la présentation et le graphisme ont été entièrement revus. Il est opérationnel dans sa nouvelle formule depuis le mois de février de cette année. Diverses mesures de réorganisation visant à améliorer la disponibilité pour les conseils à la clientèle sont à l'étude et seront progressivement mises en place dans le courant de l'année. Enfin, la recherche de nouveaux actionnaires demeurera un objectif constant.

### Secteur du personnel

En 2002, la BAS a accueilli une nouvelle personne. Le nombre moyen de postes en pour-cent est passé de 4220 à 4240 en fin d'exercice, ce qui représente une croissance de 0,5 %.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du personnel formulée en 2001, la Banque alternative a travaillé intensivement à l'introduction d'un nouveau système de fixation des salaires. Assistée par deux consultants externes, Christian Katz et Christof Baitsch, elle a analysé l'ensemble des fonctions et élaboré un nouveau système de rémunération. Au cours du projet, une attention toute particulière a été accordée à une large participation et à une information permanente du personnel de la banque. A l'automne, l'ensemble du personnel a par ailleurs suivi une formation en vue des futurs entretiens d'évaluation de la qualité du travail, qui se répercuteront sur le salaire.

Les séances de formation interne régulières ont été consacrées à la stratégie, aux processus de décision et de participation, à la présentation et au style de la correspondance ainsi qu'à la convention de diligence des

banques et à la loi sur le blanchiment d'argent. Durant la Journée internationale de la femme (8 mars), le personnel a visité une start-up de femmes à Langenthal et s'est penché sur des destins de femmes du XIX<sup>e</sup> siècle, lors d'une visite de la ville de Berne. Au mois d'août, la traditionnelle sortie annuelle a emmené l'équipe de la BAS chez un producteur de chocolat de Suisse orientale, lui donnant l'occasion d'une réflexion critique sur le sucre.

### Informatique bancaire

En 2002, l'informatique bancaire a été placée sous la devise «Sécurité et disponibilité». Pour ne pas devoir renoncer aux systèmes informatiques en cas de catastrophe (inondation, incendie, etc.), la BAS a créé un centre dit de back-up lui permettant si besoin de disposer des principales applications dans les meilleurs délais et de continuer ainsi à servir la clientèle sans interruption, ou presque.

Durant l'exercice sous revue, le site internet de la BAS, désormais plus convivial, a été rénové en collaboration avec la société Clerici Partner AG (Visuelle Gestaltung und Mediendesign).

### Gestion de la durabilité

Le principe de la gestion d'entreprise écologiquement responsable est appliqué dans les domaines de l'écologie d'entreprise et de la politique de placement et de crédit.

L'intégration de critères d'évaluation écologique joue un rôle primordial dans le processus d'octroi de crédits. A cet effet, la BAS a élaboré en 2002 un concept de grille de notation écologique pour les immeubles, qui est testé dans le cadre d'une phase d'essai. Cette grille sera principalement utilisée pour les crédits destinés à financer la propriété du logement.

Dans le domaine de l'écologie d'entreprise, la BAS continue à utiliser systématiquement du matériel de bureau et des consommables écologiques et à veiller à leur élimination correcte.

A la recherche d'une ou d'un stagiaire pour la mise en œuvre des «Handlungsalternativen für das Nachhaltigkeitsmanagement» en d'autre terme des possibilités d'actions en vue d'un management durable, la BAS est parvenue à pourvoir le poste pour le début de 2003.



#### Clientèle privée et investisseurs

Urs Rickenbacher (chef de groupe opérations quotidiennes),  
Rosanna di Pasquale et  
Lee Aspinall

#### Romandie

Dominique Roten (chef de secteur) et Nathalie Ruegger  
(Bureau genevois d'information)

## Fonds d'innovation

L'association Fonds d'innovation est alimentée pour l'essentiel par des attributions de la Banque alternative et par des dons de dividendes des actionnaires. Par principe, des dons de tout ordre, donc y compris des legs et des donations, sont possibles.

En 2002, le Fonds d'innovation s'est engagé dans une nouvelle participation et a octroyé un prêt et un cautionnement. La BAS remercie vivement les donatrices et les donateurs au nom des projets et entreprises ainsi favorisés.

Concernant les détails de l'activité de l'association, son propre rapport d'activité sera envoyé aux actionnaires avec l'invitation à l'assemblée générale.

Une attribution de 100 000 francs sur le résultat 2002 est proposée à l'assemblée générale de la Banque alternative BAS. Elle permettra au Fonds d'innovation de poursuivre sa mission, qui consiste à aider des entreprises et des projets opérant dans les secteurs d'encouragement de la BAS. Pour bénéficier de cette aide, ils doivent présenter des structures viables et de bonnes chances d'avenir. Les dons sont donc les bienvenus.

## Augmentation du capital-actions

En 2002, le capital-actions a pu être augmenté de 29,3 millions de francs à 30,7 millions de francs. A la fin de l'exercice, ce capital était détenu par 4217 actionnaires (contre 4301 en 2001).

Compte tenu des souscriptions et des versements effectués jusqu'à fin 2002, il a été possible de procéder en janvier 2003 à une nouvelle augmentation à 32,2 millions de francs.

Les augmentations de capital sont très importantes pour la BAS, car elles lui permettent de se conformer aux dispositions légales en matière de fonds propres et d'assurer ainsi sa croissance permanente.

## Coopération

La BAS continue à échanger expériences et idées avec d'autres établissements financiers alternatifs et organisations de l'économie à vocation alternative et écologique. Ont notamment fait partie de ces contacts, en 2002, CoOpera SA (société de participation), la caisse de pension NEST et la Fondation collective PUK (caisse de pension).

La BAS est en outre membre d'ACTARES (Actionariat pour une économie durable), de l'ASIEGE (Association suisse pour l'intégration de l'écologie dans la gestion d'entreprise), du «Hausverein» (association alternative de propriétaires et de locataires), de Green Office, de l'IG Olten, de la CI Vélo, de Mobility, d'«Oikocredit deutsche Schweiz» (ancien EDCS, institution qui octroie des crédits dans les pays du Tiers monde), de la «Solarspargenossenschaft SSGN Nordwestschweiz» (coopérative d'économie d'énergie régionale), de Swiss Contracting (association suisse de contracting dans le domaine de l'énergie) et de l'ATE.

## Perspectives

L'an 2003 sera consacré à la mise en place des bases nécessaires à la collecte d'indicateurs environnementaux et sociaux et à la définition de mesures permettant de les améliorer. Par ailleurs, la BAS poursuivra le développement du système de gestion environnementale et de la grille de notation écologique pour les immeubles habités par leurs propriétaires.

En 2003, la BAS poursuivra ses efforts en vue d'orienter son attitude de prestataire de services davantage encore vers la satisfaction des besoins de sa clientèle. Elle analysera les processus internes sous l'angle, non exclusif toutefois, de la rentabilité et modifiera en conséquence son comportement décisionnel.

Durant l'année en cours, la BAS continuera à travailler à la concrétisation de sa politique du personnel, soumettra le nouveau système salarial à l'épreuve de la pratique et terminera l'examen des salaires au début 2004. Le développement des cadres reste l'un des principaux objectifs du secteur du personnel de la Banque alternative BAS.

En 2003, l'introduction de nouveaux fonds de placement éthico-écologiques dans la gamme de produits sera étudiée. Enfin, les nouveaux systèmes d'exploitation Windows 2000 et Windows XP feront leur entrée dans l'informatique.

Olten, février 2003

Etienne Bonvin, Felix Bühler et Ruth Walther

### Romandie

Isabelle Biollay et Hans Kohler  
(chef de groupe crédits)



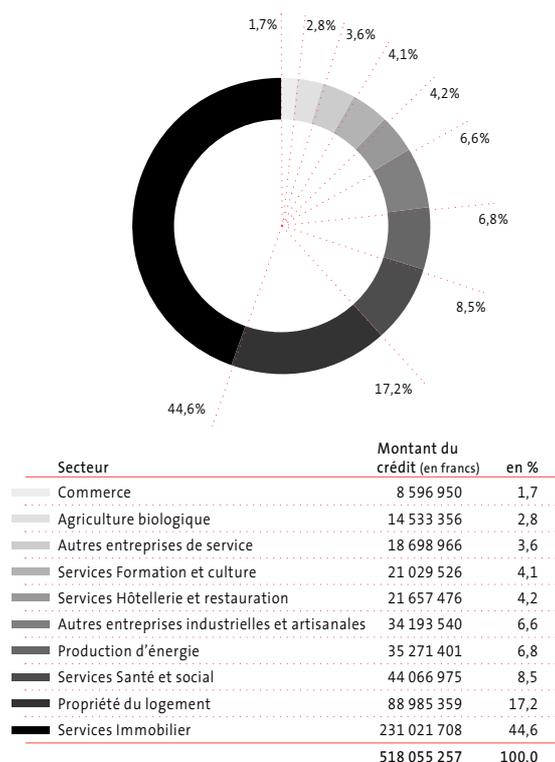
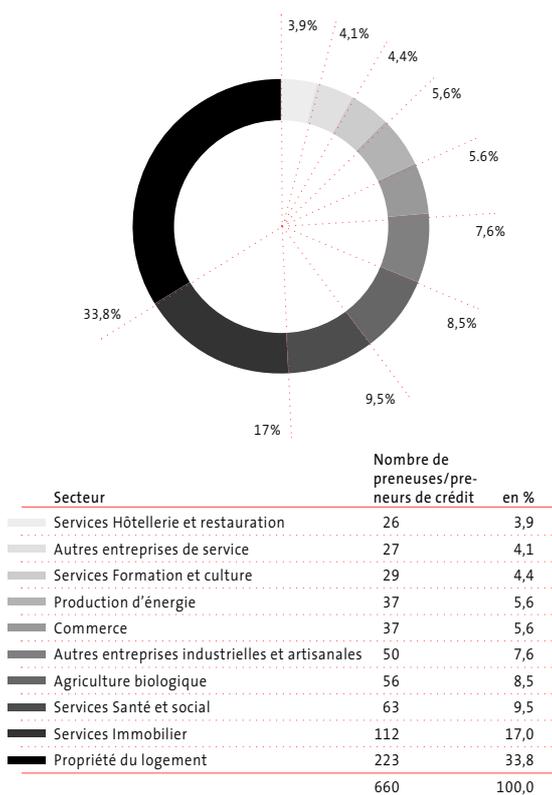
### Romandie

Filomena Gonzalez, Chantal Bolay  
et Muriel Gerber (cheffe de groupe  
clientèle privée et investisseurs)



## Crédits octroyés par branche

Les graphiques suivants illustrent les secteurs d'investissement de la Banque alternative BAS. Il en ressort notamment que la diversité des branches et métiers représentés dépasse largement ce que la classification des crédits par types de garanties laisse supposer. La part des crédits non couverts attribués par la BAS est modeste, les hypothèques dominent largement. Les hypothèques



souscrites par des artisans et commerçants sont nombreuses, ce qui ressort clairement de la classification par branches en fonction du nombre des preneuses et preneurs de crédit.

### Commentaires relatifs aux secteurs

#### Agriculture biologique

L'ensemble des agricultrices et agriculteurs financés par des prêts figurant sous cette rubrique possèdent le certificat Bourgeon ou Déméter.

#### Production d'énergie

Les entreprises financées par des prêts faisant partie de ce secteur exploitent des installations de production d'énergie décentralisée et faisant appel à des ressources renouvelables.

#### Autres entreprises industrielles et artisanales

Cette rubrique regroupe des entreprises appartenant aux secteurs des arts graphiques, de la transformation du bois, des textiles, du papier et du cuir, de la transformation de produits alimentaires, du recyclage, etc.

#### Commerce

Les entreprises et magasins figurant sous ce titre font le commerce de produits biologiques, recyclés ou en provenance du tiers-monde. Il s'agit également de projets de femmes, autrement dit d'entreprises gérées par des femmes. Y figurent également des librairies.

#### Services Formation et culture

Cette rubrique englobe des établissements scolaires comme les écoles Rudolf Steiner et des organismes culturels tels des théâtres, des cinémas, des artistes, etc.

#### Services Santé et social

Sous cette rubrique figurent des cabinets de médecine alternative, des hôpitaux, des associations d'encadrement de toxicomanes, etc.

#### Services Hôtellerie et restauration

Il s'agit pour la plupart d'hôtels et de restaurants faisant partie du milieu alternatif, mais aussi de restaurants proposant de la cuisine végétarienne, d'hôtels pratiquant le tourisme respectueux de l'environnement, etc.

#### Services Immobilier

Ce secteur de financement regroupe des maîtres d'ouvrage s'occupant de la construction de logements d'utilité publique, des coopératives de construction de logements, des fondations pour la mise à disposition de logements à bas prix, etc.

#### Autres entreprises de services

Cette rubrique regroupe pour l'essentiel des services de planification et de conseil: bureaux d'architectes, agences de voyage, éditeurs de logiciels, publications et journaux alternatifs, auto-partage, etc.

#### Propriété du logement

Ce secteur comprend les prêts au titre de la propriété à usage personnel.

# Rapport du conseil d'éthique

Trois nouveaux membres ont été élus au conseil d'éthique (CE) lors de l'assemblée générale 2002. Il s'agit de Claudia Binder, Rita Schmid Göldi et Arie Verkuil. Durant cette première année de travail ils se sont activement imprégnés de leur mandat. Le «nouveau» CE a commencé par définir les modalités de la collaboration interne, la coordination continuant à être assurée provisoirement par Margrit Bühler. Pour l'instant, le travail n'a pas été réparti en secteurs de responsabilités. La réforme du CE étant en effet prioritaire et les membres de celui-ci souhaitent y consacrer des forces conjointes.

Margrit Bühler a répondu par téléphone à quatre questions sur l'introduction des fonds de placement, et ce à la satisfaction des personnes qui les avaient posées. Des membres du CE ont participé aux diverses réunions du CA et trois d'entre eux aux journées stratégiques de Weggis. Le CE s'est réuni une fois à huis clos afin de lancer sa réforme.

Le CE estime que sa participation aux journées stratégiques a été fructueuse: la BAS doit rester une banque éthique. Un petit groupe au sein duquel le CE était représenté a rédigé, sur la base des objectifs définis lors de ces journées stratégiques, un document sur l'orientation de la banque pour les années à venir et sur les mesures qui permettront de concrétiser différentes missions. Le CE a examiné ces «bases stratégiques» et a suscité divers compléments. La collaboration avec le CA a évolué de manière très positive.

Avant d'établir comment réformer le CE de façon pertinente, il fallait se poser la question de son utilité pour la banque. D'une certaine manière, le nom de la BAS est un label de qualité dans le domaine des placements socio-écologiques. Ses statuts, ses lignes directrices et ses rapports d'activité démontrent qu'elle investit essentiellement dans des projets durables. La valeur ajoutée ainsi créée est triple: richesse écologique, bien-être social et plus-value économique. Parce que la BAS réalise déjà une grande partie des objectifs figurant dans les différents agendas de développement durable, il est aujourd'hui justifié de renforcer encore la démarche éthique, en définissant la gestion durable au sens d'une éthique économique intégrée pour la BAS. Il faut conso-

lider et élargir le rôle de pionnier que joue la BAS. Le CE veut y contribuer sur le plan qualitatif:

- en procédant à un contrôle de cohérence (avec la stratégie, les lignes directrices, les indicateurs) des nouveaux projets et documents stratégiques;
- en vérifiant régulièrement si les critères, les indicateurs et les plans de mesure sont respectés (contrôle de gestion/audit);
- en présentant au conseil d'administration un rapport pertinent sur les contrôles de cohérence et de gestion;
- en soumettant au CA des propositions de concrétisation des conclusions du contrôle de gestion, afin de corriger et/ou développer les processus de conduite et les intégrer dans les plans de mesure;
- en organisant, en collaboration avec le CA, des formations complémentaires visant à enraciner une éthique économique intégrée durable au sein de la banque;
- en organisant, pour répondre aux questions du CA et de la direction, des tables rondes fonctionnant selon le principe de l'éthique de la discussion et en leur fournissant des réponses et des prises de position pertinentes.

Dans ce contexte, le conseil d'éthique remplit les missions qui lui sont octroyées dans les statuts et les lignes directrices et continue à prendre une part active au développement de la banque. Le CE estime qu'il est important de définir des procédures précises et facilement communicables, tant à l'externe qu'à l'interne. Il renonce à participer régulièrement aux réunions du CA, mais y assistera en cas de besoin.

Les membres du CE ont la conviction de contribuer ainsi au développement de la banque éthique qu'est la BAS.

Février 2003

Au nom du conseil d'éthique  
Margrit Bühler et Arie Verkuil

## Le conseil d'éthique

Richard Bhend, Margrit Bühler,  
Arie Verkuil et Rita Schmid Göldi



Photo Ruedi Steiner

## A l'assemblée générale des actionnaires de la Banque alternative BAS, Olten

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, annexes et tableau de financement; pages 15–31 du rapport d'activité) de la Banque alternative BAS pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2002.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels (ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 21 février 2003

Bankrevisions- und Treuhand AG

Martin Ryser

Expert-comptable diplômé

Patrick Liechti

Expert-comptable diplômé

Réviseurs responsables

Annexes:

- Comptes annuels  
Bilan, compte de profits et pertes, annexes et tableau de financement
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

# Membres des organes (31.12.2002)

## Membres du conseil d'administration

Nom et prénom; année de naissance; domicile	Formation et titre	Activité professionnelle principale	Fonctions au sein du conseil d'administration	Ancienneté	Autres mandats d'administrateur/ administratrice	Appartenance à un parti; mandats publics	Honoraires perçus; nombre d'actions BAS
<b>Monika Bär</b> 1965 Zurich	Employée de commerce diplômée KFS, formatrice avec brevet fédéral	Directrice Mariposa Training/ Consulting/Project-management, Zurich	Direction du groupe de travail Marketing; membre du groupe de travail Finances	2 ans	–	Parti socialiste	19 200 CHF 1 action
<b>Günther Ketterer</b> 1949 Berne	Agent fiduciaire, titulaire d'une maîtrise fédérale, Berne	Directeur de la fiduciaire TIS Sàrl, Berne	Membre du comité des crédits	12 ans	Coopérative Wogeno, Berne; Coopérative KünstlerInnen-atelier, Berne; Magasin du Monde, Berne; TreuCons AG, Berne; Association économique suisse pour la durabilité WIV	Sans parti	25 200 CHF 1 action
<b>Claudia Nielsen</b> 1962 Zurich	dr oec. publ. Médiatrice diplômée FHA	Propriétaire du «Bureau des relations entre la politique et l'économie», Zurich; partenaire KNSV Traitement de conflits, Zurich	Présidente; membre du groupe de travail PR	4 ans	–	Parti socialiste; conseillère communale de la ville de Zurich	58 800 CHF 10 actions
<b>Karin Oberholzer Michel</b> 1963 Cham	lic. oec. HSG	Economiste; enseignante à la Hochschule für Gestaltung und Kunst à Zurich (HGKZ)	Membre du comité des crédits	2 ans	–	Sans parti	27 300 CHF 2 actions
<b>Markus Schatzmann</b> 1959 Winterthour	Expert bancaire diplômé	Formateur d'adultes et d'apprentis, Tertia, Edusoft AG, Zurich	Vice-président; direction du comité des crédits	4 ans	–	Parti socialiste	41 599 CHF 1 action
<b>Marc Seinet</b> 1955 Genève	lic. en Sociologie et lic. en Sciences économiques	Directeur administratif du journal quotidien «Le Courrier», Genève	Direction du groupe de travail PR (depuis 20. 8. 02)	2 ans	–	Sans parti	17 400 CHF 5 actions
<b>Christina von Passavant</b> 1946 Lucerne	Diplômée en travail social, en thérapie systémique et en développement organisationnel	Consultante d'entreprise, STELLWERK gestion de développement, Lucerne	Direction du groupe de travail Personnel	4 ans	Schützen Rheinfelden AG, Rheinfelden	Parti socialiste	15 000 CHF 10 actions
<b>Edy Walker</b> 1956 Lucerne	Expert bancaire diplômé	Chef du secteur Administration des crédits et gestion du risque de crédit BAS	Représentant de l'Association du personnel de la BAS; membre du groupe de travail Personnel	3 ans	–	Sans parti	– 1 action
<b>Olaf Weber</b> 1965 Wollerau	dr rer. nat.	Maître assistant EPF Zurich; copropriétaire et directeur de la GOE-Gesellschaft für Organisation und Entscheidung m.b.H., Zurich	Direction du groupe de travail Finances	2 ans	–	Sans parti	13 800 CHF 1 action

## Membres du conseil d'éthique

Nom et prénom; année de naissance; domicile	Formation et titre	Activité professionnelle principale	Ancienneté	Autres mandats d'administrateur/ administratrice	Appartenance à un parti; mandats publics	Honoraires perçus; nombre d'actions BAS
<b>Richard Bhend</b> 1948 Zurich	Employé de banque	Libraire	2 ans	AVA Verlagsauslieferung; Rio Verlag; b+i buch und information; Unionsverlag; Madliger-Schwab Librairie (jusqu'à la fin 2002)	Parti socialiste	3840 CHF 1 action
<b>Margrit Bühler</b> 1951 Aarau	Rédactrice RP	Directrice du centre de séminaires et de congrès Herzberg	7 ans	–	Les Verts – Parti écologiste suisse	14 720 CHF 1 action
<b>Paola Ghillani</b> 1963 Zurich	Pharmacienne	Directrice Max Havelaar Suisse	1 année (jusqu'au 20.4.02)	Fair Trade Labeling Organisation	Sans parti	640 CHF –
<b>Albert Huguenin</b> 1939 Zurich	Ingénieur agronome EPF	Producteur de films indépendant	1 année (jusqu'au 20.4.02)	–	Les Verts – Parti écologiste suisse	– 1 action
<b>Irène Meier</b> 1962 Zurich	dipl. phil. II	Géographe économique indépendante	8 ans (jusqu'au 20.4.02)	Frauenhotel AG	Les Verts – Parti écologiste suisse	640 CHF 5 actions
<b>Rudi Neuberth</b> 1963 Richterswil ZH	lic. phil. I et lic. theol.	Pasteur	6 ans (jusqu'au 20.4.02)	–	Sans parti	320 CHF –
<b>Arie Hans Verkuil</b> 1965 Aarau	Théologie Gestion d'entreprise Professeur, docteur en théologie	Professeur de gestion des ressources humaines et du savoir FHA NW; directeur du Institute for Sustainable Management FHA NW; Management Partner Progress Management	1 année (depuis 20.4.02)	–	Sans parti	4480 CHF –
<b>Claudia Binder</b> 1966 Zurich	dipl. sc. nat. dr rer. nat.	Maître-assistante EPF Zurich	1 année (depuis 20.4.02)	–	Sans parti	3200 CHF –
<b>Rita Schmid Göldi</b> 1957 Adliswil	lic. en droit	Spécialiste en développement des organisations	1 année (depuis 20.4.02)	–	Parti socialiste; conseillère communale de la ville d'Adliswil	4480 CHF –

# Membres des organes (31.12.2002)

## Direction

Etienne Bonvin

agent fiduciaire avec brevet fédéral, Riken AG

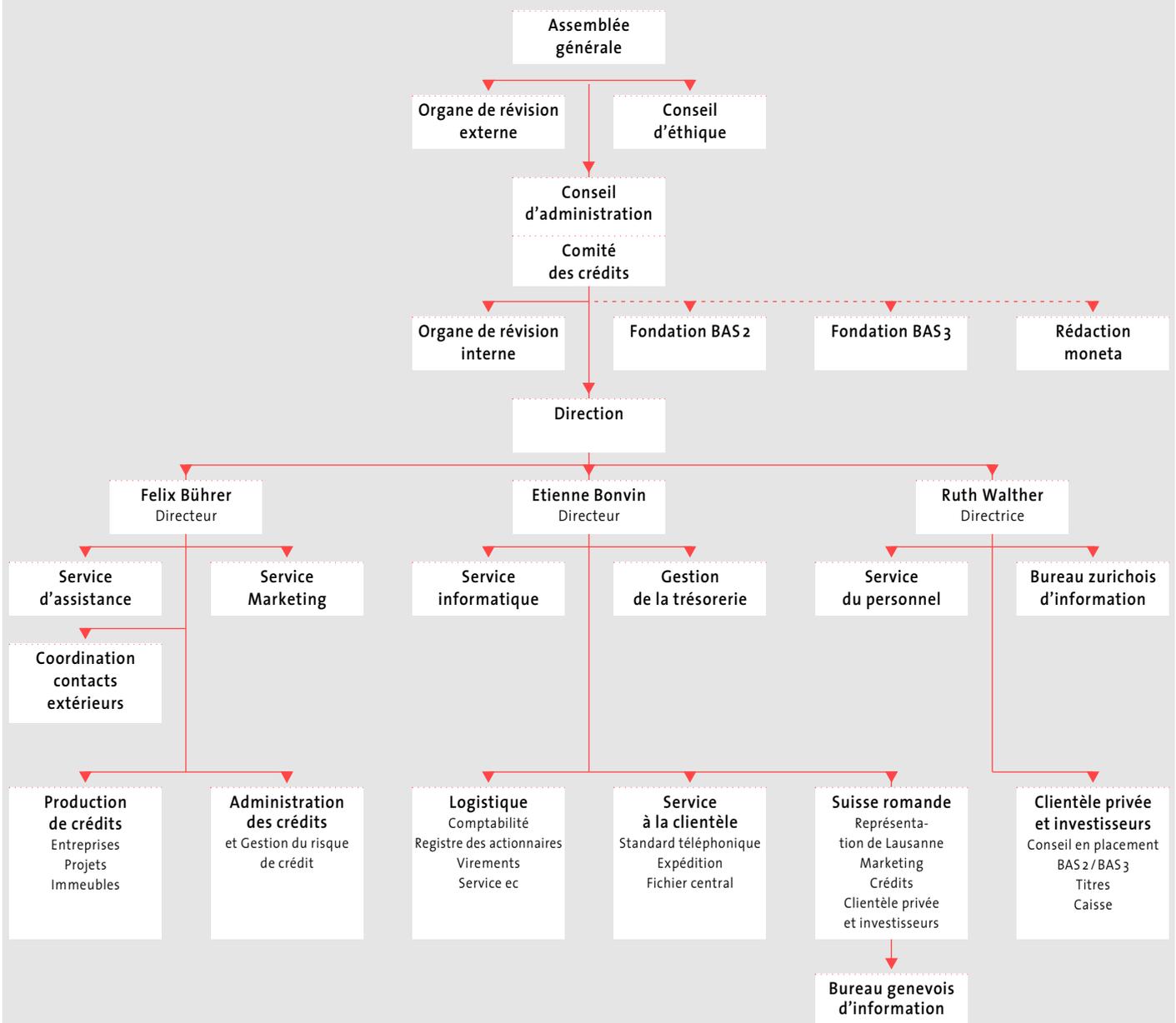
Felix Bühler

lic. oec. publ., Zumikon ZH

Ruth Walther (Directrice)

lic. rer. pol., Bienne BE

Organigramme de la Banque alternative BAS au 31.12.2002



## **Fondations BAS 2 et BAS 3**

Günther Ketterer (président)  
Etienne Bonvin  
Felix Bühler  
Dorothee Jaun  
Markus Schatzmann  
Ruedi Ursenbacher  
Ruth Walther (depuis 25.6.2002)  
Eva Zumbrunn Gämperle

## **Rédaction moneta**

Ruth Hugi (rédactrice en chef)  
Felix Bühler  
Aldo Clerici  
Dominique Roten  
Afra Sturm

## **Service informatique**

Marc Gerber (chef de service)  
Andreas Bünder  
Werner Hildebrand (depuis 1.1.2002)

## **Gestion de la trésorerie**

Markus Pfister

## **Coordination contacts extérieurs**

Felix Bühler

## **Assistante de la direction**

(jusqu'au 18.6.2002)  
Agnes Schmid  
(jusqu'au 18.6.2002, nouvelle  
fonction au service d'assistance)

## **Service d'assistance**

(précédemment secrétariat)  
Claudia Salzmann  
(cheffe de groupe)  
Agnes Schmid (depuis 18.6.2002)

## **Service Marketing**

(nouveau à partir du 1.10.2002)  
Felix Bühler (Chef de service a. i.  
à partir du 1.10.2002)  
Bruno Bisang  
Andrea Lehner  
Dominique Roten

## **Service du personnel**

Roswitha Kick (cheffe de service)  
Karin Kriesi (depuis 1.2.2002)

## **Bureau zurichois d'information**

Susanne Aebi

## **Suisse romande**

(représentation de Lausanne)  
Dominique Roten (chef de secteur)

## **Affaires de crédits Suisse romande**

Hans Kohler (chef de groupe)  
Isabelle Biollay

## **Clientèle privée et investisseurs Suisse romande**

Muriel Gerber  
(cheffe de groupe depuis 1.1.2002)  
Chantal Bolay  
Filomena Gonzalez  
(depuis 1.8.2002)

## **Nettoyage**

Maria de Almeida

## **Bureau genevois d'information**

Nathalie Ruegger

## **Logistique**

Katrin Keller-Müller  
(cheffe de secteur)  
Adrian Burri  
Peter Jakob  
Erika Keller  
Raymond Plüss  
Nenad Vekic

## **Virements et Service ec**

Katharina Bolliger-Lüthi  
(cheffe de groupe)  
Ariane Collazo (depuis 1.5.2002)  
Karin Gerber  
Elisabeth Hermann  
(jusqu'au 31.5.2002)  
Sandra Sommer

## **Service à la clientèle**

Bruno Bisang (chef de secteur)

## **Fichier central**

Irene Weidmann (cheffe de groupe)  
Silvia Uebelhart  
(jusqu'au 30.6.2002)  
Graziana Camastral Rogger  
Erika Junker  
Sabine Lienhard  
(jusqu'au 31.10.2002)  
Joya Mutti  
Lydie Vetter (depuis 15.2.2002)  
Carmen Weishaupt

## **Standard téléphonique**

Cornelia Stillhard  
(cheffe de groupe)  
Graziana Camastral Rogger  
Andrea Lehner  
Brigitta Widmer  
Michel Wyss (depuis 1.11.2002)

## **Production de crédits**

Thomas Bieri (chef de secteur)  
Marianne Bühler-Kobel  
(jusqu'au 30.9.2002)  
Monika Lüscher (Assistante)

## **Groupes Clients commerciaux et Projets (nouveau)**

Thomas Grädel  
(chef de groupe depuis 1.9.2002)  
Brigitte Egli (depuis 11.8.2002)  
Barbara Kehrl

## **Groupe Financements immobiliers (nouveau)**

Thomas Bieri  
(chef de groupe a. i. depuis  
1.9.2002)  
Christian Kohler (depuis 1.4.2002)  
Monika Lüscher  
Thomas Scherpel

## **Administration des crédits**

Edy Walker (chef de secteur)  
Caroline Borer (jusqu'au 31.10.2002)  
Brigitte Egli (jusqu'au 11.8.2002,  
nouvelle fonction aux production  
de crédits)  
Cornelia Gerber  
Gregor Kuhfus  
Arne Looser (depuis 1.4.2002)  
Walter Schio  
Georg Sieber

## **Clientèle privée et investisseurs**

Daniel Schär (chef de secteur)

## **Placements et financements spéciaux**

Daniel Schär  
Ursula Frauchiger  
Markus Pfister  
Judith Schär

## **Opérations quotidiennes**

Urs Rickenbacher (chef de groupe)  
Lee Aspinall  
Rosanna di Pasquale

# Rétrospective de la fondation et des premiers exercices de la Banque alternative BAS

- 1982** un sondage de la Déclaration de Berne démontre qu'en Suisse, beaucoup de gens seraient intéressés à voir se créer une banque aux objectifs sociaux et écologiques.
- 1985** constitution d'un groupe informel composé de quelques personnes qui se penchent concrètement sur la possibilité de fonder une banque de ce type.
- 1987** fondation du Groupe de travail Banque alternative (GTBA) le 1<sup>er</sup> avril. Un secrétariat est créé au moyen d'une avance du Réseau d'Autogestion.  
La même année, un différend est porté devant un tribunal par le GTBA et un autre groupe, le GTBA visant à la création de la banque «par le bas» avec les milieux intéressés et l'autre groupe celle, en comité restreint, d'une banque pratiquant une politique d'affaires «écoefficiente» et en même temps rentable. Le GTBA l'emporte et fonde en novembre 1987 l'Association de soutien pour une banque alternative en Suisse, dotée d'un secrétariat fixe à Zurich.  
Très vite, l'association compte au nombre de ses membres 1600 particuliers et 120 organisations (partis, organismes d'intérêt public, etc.) et entreprises, rassemblant pour leur part 300 000 membres ou collaboratrices et collaborateurs. La cotisation annuelle inhabituellement élevée de 200 francs ne les a pas effrayés. Les recettes issues des cotisations des membres permettront de fonder la banque sans encourir de dettes.
- 1988** première assemblée générale de l'Association. Elle décide que la future banque s'appellera «Banque alternative» et choisit la forme juridique de la société anonyme. La collecte du capital-actions débute en juin. Des secrétariats sont ouverts à Genève et au Tessin.
- 1989** adoption provisoire des statuts, des directives en matière de placement et de crédit ainsi que des règlements internes d'organisation et d'affaires.
- 1990** en mai, élection des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique; demande d'autorisation d'exercice de l'activité bancaire et d'ouverture de la Banque alternative BAS auprès de la Commission fédérale des banques. A cette date, 2700 particuliers, organisations et entreprises ont souscrit un capital-actions de 9,5 millions de francs, alors qu'il ne faut que 5 millions pour fonder une nouvelle banque.  
La Commission fédérale des banques donne son autorisation le 6 août, et la banque est fondée et inscrite au registre du commerce le 21 août.  
La banque ouvre ses guichets à Olten le 29 octobre. L'association est dissoute. La question de l'emplacement reste controversée jusqu'à la dernière minute. Ce sont surtout les Bernois et les Bâlois qui plaident en faveur du nœud routier et ferroviaire qu'est Olten, et un nombre égal de membres se prononce en faveur de Zurich. La possibilité de louer des locaux à un prix abordable à Olten tranche le problème.
- 1991** la BAS termine l'exercice avec un total de bilan de 57 millions de francs et une perte de 756 000 francs (dont des provisions pour risque du croire d'un montant de 545 000 francs et des frais uniques résultant de l'année de la fondation). Elle compte 3750 clientes et clients, et 103 preneuses et preneurs de crédit.
- 1992** la section latine de l'association est rappelée à la vie sous forme d'«Association romande pour la promotion de la Banque alternative BAS» pour préparer l'ouverture d'une représentation en Suisse romande.  
La banque termine l'exercice avec un bénéfice net de 267 000 francs et un total de bilan de 92 millions de francs. Le nombre de ses clientes et de ses clients est passé à 5600, et 167 crédits ont été octroyés.



- 1993** la perte reportée de la banque est intégralement compensée en dépit de l'augmentation simultanée des quotas de provisions pour risque du croire et un amortissement extraordinaire des frais de fondation. Une première augmentation de capital débute.
- 1994** l'exercice se termine sur un bénéfice net de 291 000 francs. Pour la première fois, 100 000 francs peuvent être versés dans le fonds d'encouragement défini dans les statuts.
- 1995** la banque fête son cinquième anniversaire. Son total de bilan s'élève désormais à 185 millions de francs, et elle compte 9300 clientes et clients ainsi que 350 preneuses et preneurs de crédit.
- 1996** la BAS se raccorde au SIC (Swiss Interbank Clearing), ce qui lui permet d'accélérer le traitement des virements. Les premiers crédits alimentés par le fonds d'encouragement sont octroyés. Or, comme ce fonds ne constitue qu'une réserve spéciale de la banque et que ses liquidités ne sont pas librement disponibles, on lui nomme la même année un «successeur», l'Association Fonds d'innovation. Cette association peut s'engager dans le cadre de participations et de cautionnements.
- 1997** introduction de la carte ec-Bancomat pour les clientes et les clients de la BAS. Le principal événement de l'exercice est l'ouverture de la représentation de Lausanne en septembre. Son succès est inattendu.
- La fusion de la Société de Banque Suisse et de l'Union de Banques Suisses apporte un grand nombre de nouvelles clientes et de nouveaux clients à toute la banque.
- 1998** le total du bilan de la BAS a atteint 370 millions de francs. La banque compte 550 preneuses et preneurs de crédit. L'exercice a été principalement consacré à la restructuration des procédures de travail et aux préparatifs pour l'introduction d'un nouveau système informatique. Pour la première fois, la BAS a été contrainte de constituer des provisions individuelles d'un montant significatif, ce qui ne constitue cependant pas un problème eu égard au volume d'affaires qu'elle enregistre désormais.
- 1999** 9 emplois supplémentaires (à plein temps) sont créés. En pour-cent, les effectifs augmentent de 2515 à 3425, soit de 36 %.
- Le système informatique est intégralement renouvelé et la réorganisation des procédures de travail est entamée. Le total du bilan de la BAS passe à 414 millions de francs et les crédits octroyés à 383 millions de francs pour 562 preneuses et preneurs de crédit.
- 2000** La BAS fait état de chiffres réjouissants pour son dixième anniversaire. Le résultat poursuit comme prévu sa progression constante (+7 %) et le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à près de 600 000 francs, permet de verser un dividende aux actionnaires ainsi que d'alimenter le Fonds d'innovation. Les effectifs augmentent de 10 personnes ou 8 postes à plein temps. Au conseil d'administration, la génération des fondatrices et fondateurs est en grande partie remplacée par de nouveaux membres, dont le nombre passe simultanément de 14 à 9.
- 2001** est à nouveau une année de forte croissance. Le total du bilan progresse à un demi-milliard de francs (+13 %), et les crédits octroyés atteignent 512 millions de francs (+18 %), dont 434 millions sont utilisés à la fin de l'exercice. En novembre, le nombre de membres de la direction passe à trois. Dans l'ensemble, les effectifs du personnel se stabilisent au niveau de l'exercice précédent. La politique du personnel est clairement établie par écrit, et le règlement du personnel est actualisé conjointement par l'association du personnel, la direction et le conseil d'administration. Les préparatifs en vue de la vente des deux fonds de placement éthico-écologiques Sarasin «OekoSar Portfolio» et «ValueSar Equity» sont terminés à la fin de l'année.